

Le Réseau canadien de développement économique communautaire – région
de l'Ontario
RCDÉC Ontario

Un programme pour le renforcement des collectivités ontariennes

En Ontario, les inégalités augmentent. L'économie prospère et, pourtant, l'écart entre les riches et les pauvres ne cesse de s'agrandir. De nombreuses collectivités rurales, urbaines, nordiques et autochtones ont du mal à survivre. Il est nécessaire de prendre des mesures immédiates pour trouver des solutions aux disparités économiques et adopter une stratégie exhaustive de réduction de la pauvreté qui tienne compte des approches du développement économique communautaire (DÉC).

Le DÉC est une solution de plus en plus utilisée pour résoudre les difficultés économiques, sociales et environnementales auxquelles sont confrontés les Ontariennes et les Ontariens. Grâce à une approche globale dans le cadre de laquelle chaque partie joue un rôle actif, le DÉC transforme les collectivités afin qu'il soit agréable d'y vivre et d'y travailler. Le DÉC a fait ses preuves relativement à la création de richesse et d'emplois, au développement de l'innovation et à l'amélioration de la productivité et du bien-être collectifs.

Contexte

Le Réseau canadien de développement économique communautaire (RCDÉC) de l'Ontario est un réseau bilingue qui représente plus de 400 organismes et praticiennes et praticiens de DÉC des quatre coins de la province. Nous promovons le DÉC comme un modèle différent et efficace de développement économique qui bâtit des collectivités plus justes, plus fortes et plus durables.

Recommandations

Le RCDÉC de l'Ontario préconise un programme politique axé sur la création d'une économie sociale et l'augmentation du développement économique communautaire dans le but de :

1. Créer des économies locales plus justes et plus fortes ;
2. Lutter contre la pauvreté et l'itinérance ;
3. Et bâtir des collectivités durables.

1. Créer des économies locales plus justes et plus fortes

Dans bien des secteurs ruraux et urbains de l'Ontario, les économies locales sont en difficulté. Elles n'ont pas accès aux marchés et souffrent du manque d'occasions d'affaires durables. Le DÉC donne la possibilité de renverser ces tendances inquiétantes. Ces efforts de reconstruction et de revitalisation des collectivités doivent être soutenus par des lois.

En Ontario, les entreprises sociales et les coopératives contribuent à l'épanouissement de « l'économie sociale » qui combine les activités d'affaires et d'entreprises avec des programmes et des objectifs sociaux. Non seulement, celles-ci ont des résultats significatifs sur la réduction de la pauvreté et des désavantages sociaux, mais elles augmentent aussi les richesses et les débouchés économiques. Nous demandons aux agences régionales de développement et aux programmes du gouvernement provincial de mettre un terme aux subventions destinées aux grandes industries et, au contraire, d'insister sur le soutien aux initiatives et aux activités de DÉC qui bénéficient aux collectivités rurales, urbaines, nordiques, autochtones, francophones, immigrantes, de personnes handicapées et aux collectivités tributaires des ressources naturelles qui ont besoin de revitalisation.

Recommandations de mesures à mettre en œuvre dans le cadre de la création d'un environnement favorable à la croissance des coopératives et des entreprises sociales :

- a) Soutenir le développement des entreprises sociales par l'investissement dans un fonds d'investissement destiné aux entreprises sociales géré par les organismes communautaires.* Une récente étude sur les entreprises sociales révèle que le principal obstacle à la durabilité des entreprises sociales était la difficulté à obtenir des capitaux patients. Nous nous réjouissons de l'annonce par le gouvernement de l'Ontario de la création d'un Fonds de capital-risque de 20 millions de dollars. Nous voulons nous assurer que ce fonds sera géré par et relèvera des organismes communautaires, afin d'en maximiser les répercussions sur les économies locales. (Voir en attaché la proposition de Fiducie d'économie sociale de l'Ontario).
- b) Créer un programme de soutien au développement et au renforcement des coopératives et des entreprises sociales.* Ce programme devrait comprendre des fonds destinés à subventionner le renforcement des capacités, dont l'aide au démarrage d'entreprise et l'aide technique (1 million de dollars par an), ainsi que le financement stable des organismes communautaires œuvrant dans le développement des coopératives et des entreprises sociales.
- c) Instaurer un crédit d'impôt provincial pour le DÉC.* Les organismes de DÉC ont besoin de capitaux permanents. Comme ces derniers sont difficilement accessibles, nous proposons l'établissement d'un crédit d'impôt provincial pour le DÉC, qui s'adresserait aux Ontariennes et Ontariens souhaitant investir dans un fonds d'investissement en DÉC, lequel serait géré par des corporations sans but lucratif locales. Nous proposons d'utiliser le modèle de crédit d'impôt pour le DÉC de la Nouvelle-Écosse.

- d) *Appuyer les politiques d'achat local.* Selon le modèle d'entreprise traditionnel, il est rare que les profits demeurent au sein de la collectivité. Lorsque les régions adoptent des politiques visant à conclure des contrats et à acheter des biens et services locaux, les dollars fiscaux circulent localement au lieu de s'envoler vers d'autres horizons.
- e) *Créer un comité consultatif de l'économie sociale dirigé par le secteur et un ministère responsable de l'économie sociale* qui auraient pour mandat le développement d'un plan d'action pour le renforcement de l'économie sociale en Ontario.
- f) *Créer un secrétariat aux coopératives provincial, d'après le modèle du Secrétariat aux coopératives du gouvernement fédéral, destiné à promouvoir et à développer les coopératives ontariennes.* Ce secrétariat agirait en tant que représentant d'une cause commune, dans le but d'augmenter le soutien au secteur des coopératives. Plus de 2,3 millions d'Ontariennes et d'Ontariens appartiennent à plus de 1 900 coopératives, coopératives d'épargne et de crédit et caisses populaires. Jeunes entreprises ou corporations, les coopératives de l'Ontario possèdent des actifs d'un montant de 19 milliards de dollars et emploient des milliers d'Ontariennes et d'Ontariens.
- g) *Accélérer la mise en œuvre des réformes relatives au financement du secteur sans but lucratif communautaire* dans le but de limiter la bureaucratie et les restrictions dues aux procédures de financement trop lourdes qui affaiblissent les ressources du secteur.
- h) *Développer un accord sur le secteur bénévole et communautaire, selon le modèle de l'Accord entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire, et selon celui du Compact (accord entre le gouvernement de Grande-Bretagne et le secteur bénévole et communautaire de ce pays) tout en fixant des objectifs prioritaires tels que l'inclusion économique et sociale.*

2. Lutter contre la pauvreté et l'itinérance

L'augmentation des richesses et de la prospérité est encore une réalité inaccessible pour bien des Ontariennes et des Ontariens. Nos membres, vivant dans des communautés rurales, nordiques et autochtones, témoignent de l'augmentation de la pauvreté. Ceux œuvrant dans des quartiers urbains font le même constat, c'est le cas de la ville la plus grande et la plus prospère du Canada, Toronto¹. L'inégalité des revenus a augmenté et un nombre important d'enfants et de ménages sont pris dans le cercle vicieux de la pauvreté, alimenté par les lois et les politiques gouvernementales. Dans un pays aussi prospère que le Canada, chacun devrait être en mesure de combler ses besoins de base en ayant accès à des aliments sains, à un logement sécuritaire et abordable, à de l'eau potable et à l'éducation.

Nous sommes heureux de l'engagement pris pour la mise sur pied d'une stratégie exhaustive de réduction de la pauvreté. Cependant, nous pensons qu'il est indispensable de fixer des objectifs

¹ MacDonnel, S. (2007). *Losing Ground- the persistent growth of family poverty in Canada's largest city.* United Way – Centraide du Grand Toronto. Extrait de <http://www.uwgt.org/whoWeHelp/reports/pdf/LosingGround-fullReport.pdf>

spécifiques. Nous soutenons le Réseau de planification sociale de l'Ontario, qui précise que la réduction la pauvreté de 25 % en cinq ans et de 50 % en dix ans est un objectif réaliste qui devrait être adopté. De plus, il est indispensable que la stratégie de réduction de la pauvreté prenne en considération la racisation de la pauvreté, telle que montrée par la *Colour of Poverty Campaign* (www.colourofpoverty.ca), et incorpore ces données dans les solutions proposées.

Recommandations de mesures à mettre en œuvre dans le cadre d'une stratégie pluriannuelle de réduction de la pauvreté en Ontario qui établisse des objectifs, des échéanciers et des engagements financiers en la matière.

- a) *Augmenter immédiatement le salaire minimum à un taux horaire minimum de 10 \$.* Ainsi, une personne gagnant le salaire minimum serait au même niveau que le Seuil de faible revenu (SFR). Le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à augmenter le salaire horaire minimum à 10,25 \$ au cours des trois prochaines années. Cependant, on estime que d'ici 2010, ce salaire minimum serait 1 \$ en dessous du seuil de pauvreté.
- b) *Augmenter les prestations de services sociaux au moins au niveau du SFR,* et éliminer les politiques qui font obstacles à la réinsertion sur le marché de l'emploi des bénéficiaires de l'aide sociale. Indexer le taux d'aide sociale à l'inflation par une augmentation annuelle de 3 % au-dessus du taux d'inflation. Travailler en collaboration avec les groupes communautaires pour la restructuration des programmes sociaux et ainsi introduire des mesures incitatives pour sortir de la pauvreté.
- c) *Investir dans l'enfance* par l'augmentation du soutien aux centres de garderie sans but lucratif et coopératifs et aux agences des services à l'enfance des Premières Nations. Accélérer l'intégration de la nouvelle Prestation ontarienne pour enfants, et mettre définitivement fin à la récupération du Supplément des prestations nationales pour enfants, en Ontario.
- d) *Modifier la structure fiscale à l'avantage des Ontariennes et des Ontariens gagnant un faible revenu.* De cette manière, les gens moins favorisés profitent d'un allègement fiscal pour leur permettre d'acquérir des biens et d'épargner afin de sortir du cercle vicieux de la pauvreté.
- e) *Mettre sur pied un programme de dépenses exhaustif pour le logement social à l'intention des Ontariennes et des Ontariens ayant un faible revenu.* Identifier, en collaboration avec les gouvernements municipaux et les organismes communautaires, les causes inhérentes aux programmes sociaux du gouvernement qui rendent les personnes à la charge du gouvernement plus vulnérables à l'itinérance. Nous sommes d'avis que l'engagement pour la création d'une stratégie à long terme pour le logement social devrait être une priorité absolue et que le programme devrait être appuyé par un financement prévisible à long terme, en donnant la priorité aux logements sociaux sans but lucratif développés par les organismes communautaires et les coopératives, qui sont les plus proches des personnes sans-abri, des personnes âgées et d'autres personnes vulnérables qui ont besoin d'un logement.

f) Reconnaître le DÉC et les entreprises sociales comme des stratégies efficaces de réduction de la pauvreté et comme des voies vers l'autosuffisance des personnes vivant dans la pauvreté, par l'instauration de programmes et d'investissements décrits dans la première recommandation.

3. Investir dans des collectivités durables

Nous devons investir dans l'avenir de nos collectivités pour que nous puissions tous profiter de la prospérité de l'Ontario. Nous incitons le gouvernement à soutenir les initiatives de DÉC favorisant la viabilité sociale, économique et environnementale.

Recommandations de mesures à mettre en œuvre dans le cadre d'une stratégie de stimulation de l'emploi au moyen d'approches de DÉC dans le but de réduire la pauvreté.

a) Développer des programmes, des politiques et des investissements directs du MFCU dans le renforcement des initiatives locales de DÉC et des partenariats qui intègrent des activités de développement économique, sociale et du marché du travail et qui comblent les écarts de compétences locales et développent des débouchés économiques. De plus, réformer les critères d'admissibilité pour les rendre accessibles aux nouveaux arrivants, aux femmes et autres personnes qui n'ont pas accès aux programmes. Prolonger la période de prestation de soutien destiné aux Ontariennes et Ontariens peu qualifiés et qui font face à de multiples obstacles.

b) Outiller les nouveaux arrivants pour leur permettre de contribuer en identifiant, en collaboration avec les organismes communautaires d'aide aux immigrants et aux réfugiés et les services d'aide à l'établissement, les pratiques exemplaires destinées à la création de partenariats gérés par les communautés visant à augmenter les opportunités économiques, sociales et d'emploi, ainsi qu'un programme de soutien visant à multiplier et à étendre ces pratiques.

c) Rétablir le financement des cours d'ALS pour adultes et la prise en charge des coûts.

d) Améliorer la reconnaissance des titres de compétence des professionnels formés à l'étranger afin d'aider à combler les pénuries de personnel qualifié en Ontario.

e) Modifier le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) pour fournir plus d'appui pour des bénéficiaires par le retrait de l'obligation sur les bénéficiaires à se prouver leur employabilité, la simplification du processus d'appel pour ceux qui ont nié des appuis d'emploi, la modification du processus de reportage d'être moins onéreux pour le bénéficiaire, et la simplification du calcul des avantages et des déductions. Des entreprises sociales devraient être identifiées comme une possibilité d'emploi de valeur et même une option d'emploi préférée pour beaucoup de bénéficiaires de POSPH.

Beaucoup de nos membres sont déjà très impliqués dans le développement des approches écologiques pour l'amélioration de la santé et du bien-être de leur communauté. Ces stratégies comprennent entre autres les initiatives suivantes : des coopératives d'énergies alternatives, des entreprises qui aident à la conservation de l'énergie dans les logements et les bâtiments, le financement « d'entreprises vertes », la diversification des économies rurales sur une base durable. Toutes ces initiatives locales représentent une contribution significative à la lutte contre les changements climatiques et pour la protection de l'environnement pour les futures générations. Elles créent aussi des approches concrètes, « fabriqué en Ontario », en matière de développement économique durable.

Recommandations de mesures à mettre en œuvre dans le cadre d'une stratégie visant à donner aux collectivités le pouvoir de lutter contre le changement climatique :

- a) *Promouvoir la production et la distribution alimentaire locale par l'augmentation de l'appui aux campagnes ontariennes d'invitation à acheter localement, qui préconisent la réduction du transport des produits alimentaires et ainsi des émissions de gaz carbonique.*
- b) *Inscrire la sécurité alimentaire et l'agriculture locale dans le développement de la politique agricole de l'Ontario et ainsi créer un « développement économique communautaire durable » ayant pour but d'atteindre une sécurité alimentaire accrue, de réduire le changement climatique et de revitaliser les collectivités rurales.*
- c) *Développer un plan d'action qui investisse dans les approches de développement durable menées par les collectivités pour réduire les émissions de gaz carbonique et lutter contre les changements climatiques, dont le développement d'une stratégie visant à augmenter les initiatives d'énergie renouvelable appartenant aux collectivités. Cette stratégie impliquerait la nomination par le ministère de l'Énergie d'un Directeur général de l'énergie renouvelable, garantissant l'accès prioritaire de l'énergie renouvelable au réseau électrique et augmentant les tarifs des modules photovoltaïques (PV) solaires et les tarifs du biocarburant à la ferme aux niveaux recommandés par l'AOÉD (Association ontarienne de l'énergie durable).*
- d) *Contribuer aux coûts opérationnels quotidiens des transports en commun pour suivre le rythme de croissance du nombre d'utilisateurs et élargir les services. Cette contribution s'adresse aussi bien au transport municipal qu'au transport interurbain.*

Recommandations de mesures à mettre en œuvre dans le cadre de la reconnaissance de la valeur des organismes sans but lucratif dans le soutien et le renforcement des collectivités.

- a) *Augmenter le financement de base et assurer un soutien financier courant stable et juste. Ceci permettrait aux organismes de couvrir leurs coûts opérationnels sur une base à long terme et permettrait à ces organismes d'offrir à leurs employés une rémunération, des bénéfices et des retraites plus justes et proportionnels à l'augmentation du coût de la vie. Ces employés auraient donc des emplois plus stables et moins précaires, menant à des débouchés professionnels. Ceci procurerait aux organismes et à leur personnel la stabilité dont ils ont besoin pour soutenir leur communauté de façon efficace.*

Conclusion

Nos recommandations proviennent de propositions communes à des centaines d'organismes communautaires, de praticiennes et praticiens, de chercheuses et chercheurs et d'universitaires de toutes les régions de l'Ontario. Nous vous demandons expressément de vous joindre à nous pour l'amélioration des conditions économiques et sociales des collectivités ontariennes en créant des économies locales plus justes et plus fortes, en luttant contre la pauvreté et en investissant dans des collectivités locales durables.

Le RCDÉC de l'Ontario peut être contacté au bureau régional de l'Ontario :
116, rue Industry, Toronto, ON. M6M 4L8. Tél. 416.760.2554. Téléc. 416.769.9912.
atoukara@ccednet-rcdec.ca